

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 30 mars 2026

Rapport pour information

**DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DES RELATIONS PUBLIQUES ET
NOUVEAU SIECLE (DCRPNS)**

**ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS SUITE A LA FERMETURE DU PARC
MATERIELS SCENIQUES ET D EXPOSITION (PMSE)**

La collectivité a décidé la fermeture du Parc Matériels Scéniques et d'Exposition (PMSE) au 1er janvier 2026. Cette décision a été présentée lors du Comité social territorial du 1er décembre 2025 et concerne les trois sites de Laon, Clermont et Cagny.

Conformément au principe de sécurité appliqué lors des évolutions organisationnelles, les agents concernés ont vocation à être repositionnés sur des postes correspondant à leur grade et à leurs compétences, au sein de la Direction de la communication, des relations publiques et du Nouveau Siècle (DCRPNS) ou plus largement au sein de la collectivité.

Dans ce cadre, un accompagnement est mis en place conjointement par la DCRPNS et la Direction des ressources humaines afin de soutenir leur repositionnement professionnel.

1. La fermeture du PMSE et les missions liées à la fin d'activité

La fermeture du PMSE s'accompagne de la poursuite de plusieurs missions nécessaires à la gestion de la fin d'activité des sites. Depuis le début de l'année 2026, les actions engagées portent notamment sur la gestion des stocks, le suivi de la maintenance des matériels et la liquidation du matériel présent sur les trois sites, notamment à travers l'organisation d'une vente aux enchères.

La libération progressive des sites est organisée selon le calendrier prévisionnel suivant : le site de Laon doit être libéré pour juin 2026, celui de Clermont pour septembre 2026 et celui de Cagny pour la fin de l'année 2026.

Ces opérations sont conduites par la DCRPNS, avec l'appui de la DRH pour l'accompagnement des agents concernés.

2. Un accompagnement collectif structuré

Afin d'accompagner les agents concernés par la fermeture du PMSE, plusieurs temps d'échanges collectifs ont été organisés entre décembre 2025 et janvier 2026, associant la DCRPNS et la DRH.

Ces rencontres ont permis de présenter les modalités d'accompagnement proposées, d'échanger sur les perspectives professionnelles envisageables au sein de la collectivité et de répondre aux interrogations des agents dans ce contexte de réorganisation.

Cette démarche vise à assurer un suivi régulier de la situation et à accompagner les agents dans la construction progressive de leur projet professionnel, tout en tenant compte de la poursuite des missions liées à la fermeture des sites.

3. Les leviers d'accompagnement mobilisés et perspectives

En complément de ces temps collectifs, un accompagnement individualisé est proposé afin de permettre aux agents d'identifier des perspectives professionnelles adaptées au sein de la collectivité.

Plusieurs leviers sont mobilisés dans ce cadre. Un travail est notamment conduit autour de l'analyse des parcours professionnels et de la valorisation des compétences, de l'identification d'actions de formation ainsi que sur l'actualisation des curriculums vitae afin de faciliter les démarches de mobilité interne.

Des immersions professionnelles sont également organisées afin de permettre la découverte de certains métiers et d'affiner les projets d'orientation professionnelle. Plusieurs pistes ont ainsi été identifiées au sein de différentes directions de la collectivité.

De manière opérationnelle, on peut d'ores et déjà indiquer que des jurys sont en cours d'organisation pour un positionnement dans les services avec une temporalité de prise de poste appréciée au regard des situations individuelles et du calendrier d'arrêt des activités à moyenne échéance.